



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **29 novembre 2010**

Délibération n° 2010-1867

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Exercice 2010 - Décisions modificatives n° 3 tous budgets - Décisions modificatives des autorisations de programme globales

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire

Rapporteur : Monsieur Corazzol

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : vendredi 19 novembre 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 1er décembre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y., Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yérémián.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Jacquet), MM. Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Charles (pouvoir à M. Buna), Mme Peytavin, MM. Balme (pouvoir à M. Lévêque), Bernard B. (pouvoir à Mme Vessiller), Bousson (pouvoir à M. Lyonnet), Chabert (pouvoir à M. Lelièvre), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Imbert A. (pouvoir à M. Desseigne), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Mme Pesson (pouvoir à M. Flaconnèche), MM. Pili (pouvoir à M. Longueval), Terrot (pouvoir à M. Gentilini), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : Mme Pierron.

Séance publique du 29 novembre 2010**Délibération n° 2010-1867**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Exercice 2010 - Décisions modificatives n° 3 tous budgets - Décisions modificatives des autorisations de programme globales**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 novembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Il est soumis, à l'approbation du conseil de Communauté, diverses propositions de modifications de crédits ouverts par nature et par chapitre, pour l'année 2010.

Les unes sont des virements à l'intérieur des dépenses ou des recettes prévues, les autres augmentent ou réduisent, d'un montant égal, les prévisions de recettes ou de dépenses.

Conformément à l'arrêté ministériel en date du 22 décembre 2006 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M 14, la présentation respecte la forme de la maquette budgétaire réglementaire.

I - Budget principal - section de fonctionnement

La diminution des masses budgétaires du budget principal de 3,535 M€ correspond aux résultats des efforts de gestion menés par les directions de la Communauté urbaine, notamment en ce qui concerne le suivi des crédits reportés, qui permet une économie de 3,039 M€ sur le chapitre 011 et le solde de la provision pour dépenses imprévues : - 4,908 M€ au chapitre 022.

Pour mémoire, les reports de crédits 2009 sur 2010 s'étaient élevés à 46,355 M€, dont 30,553 M€ au chapitre 011.

Dans le même temps, la régularisation de prévision des intérêts courus non échus (ICNE) 2010 par rapport à la provision 2011 est en baisse de 9,600 M€ (chapitre 66).

Il est proposé d'utiliser ces résultats exceptionnels pour anticiper les dépenses à venir relatives, en particulier, à la réalisation des opérations d'urbanisme, en constituant des provisions.

1° - Les provisions pour risques

La participation attendue de la Communauté urbaine aux bilans des opérations d'urbanisme concédées dans les années futures justifie la constitution de provisions à hauteur de 18,500 M€ (chapitre 68).

Parallèlement, la meilleure connaissance des conditions de mise en œuvre de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) permet une reprise partielle de la provision constituée en 2009 pour faire face aux évolutions réglementaires de cette nouvelle taxe, soit 2,000 M€ de recette supplémentaire au chapitre 78.

Le montant prévisionnel des indemnités à verser aux commerçants du Marché Gare dont l'activité a été transférée à Corbas peut être revu à la baisse (- 0,181 M€) et permet ainsi la reprise partielle, au chapitre 78, de la provision pour risques constituée en 2008. À noter que, sur les 12,400 M€ prévus en 2006, 12,069 M€ ont été versés à ce jour (5,973 M€ en 2007, 1,049 M€ en 2008, 4,691 M€ en 2009, 0,356 M€ en 2010).

Enfin, pour tenir compte de l'augmentation des garanties d'emprunt accordées par la Communauté urbaine, il est proposé d'ajuster la provision pour risque à hauteur de 20 % de l'annuité 2011, soit + 2,166 M€ (chapitre 68), ce qui porterait cette provision à 5,231 M€.

2° - Des dotations complémentaires

Un ajustement de 0,008 M€ du montant des créances irrécouvrables les porterait au total à 0,118 M€ pour l'année 2010 (chapitre 65). De même, un réabondement des crédits destinés au versement d'intérêts moratoires et à diverses régularisations est nécessaire au chapitre 67 pour 0,035 M€.

La participation à verser aux Offices publics de l'habitat (OPH) communautaires, pour un montant total de 9,113 M€, nécessite une inscription budgétaire complémentaire de 0,707 M€ (chapitre 65).

La dotation de solidarité communautaire versée aux communes membres de la Communauté urbaine s'élèvera à 17,500 M€ en 2010. Cela nécessite un abondement de la prévision initiale de 0,333 M€ (chapitre 014).

3° - Les réfections de tranchées

Les dépenses relatives aux réfections de tranchées sont difficiles à prévoir car liées aux dégradations de chaussées et trottoirs par des tiers (promoteurs, etc.). Il paraît opportun de réduire les prévisions budgétaires de 1,500 M€ pour se rapprocher d'estimations de consommations de crédits réalistes en fin d'exercice. S'agissant de travaux refacturés aux tiers demandeurs, ces réductions budgétaires sont équilibrées en dépenses (chapitre 011) et en recettes (chapitre 70).

4° - Des recettes décalées sur 2011

La perception, reportée en 2011, du solde positif de la ZAC du Triangle à Saint Priest conduit à revoir à la baisse l'inscription budgétaire du chapitre 74 de 3,516 M€.

A noter aussi le décalage sur 2011 de la perception des recettes de la taxe de séjour correspondant au 4° trimestre 2010, soit - 0,700 M€ au chapitre 73.

II - Budget principal - section d'investissement

Les décisions modificatives augmentent la prévision budgétaire de 22,062 M€ et portent à 751,772 M€ le montant du budget pour cette section.

Le financement des propositions nouvelles de cette décision modificative est assuré en particulier par :

- un redéploiement des crédits de dépenses des directions (- 18,450 M€ aux chapitres 20, 21, 23 et 458 1),
- une réduction de la sûreté budgétaire (- 0,051 M€),
- l'ajustement de la prévision de recettes pour la taxe locale d'équipement, le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) et la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), le produit des cessions d'actifs (+ 6,710 M€),
- l'inscription de nouvelles recettes attendues pour le mandat de travaux pour le réaménagement de la place Bellecour à Lyon 2° (+ 2,320 M€).

Le détail des propositions est présenté ci-après :

1° - Les mouvements réels

a) - les annulations sur exercices antérieurs :

Les annulations de titres représentent un montant de 0,026 M€ et les annulations de mandats la somme de 0,636 M€. Ces titres annulés ainsi que ces mandats sont réémis partiellement pour respectivement 0,010 M€ et 0,346 M€.

Au chapitre 13, l'annulation de titres s'établit à 0,010 M€, avec une réémission totale du même montant.

Au chapitre 21, l'annulation de mandats pour 0,280 M€ concerne une déconsignation au profit de la Communauté urbaine. L'inscription de cette prévision de recettes permet d'abonder en dépenses le chapitre 21 pour financer de nouvelles acquisitions.

Au chapitre 23, les annulations de mandats représentent 0,287 M€ et sont réémis au chapitre 45 pour la totalité.

Aux comptes 45, les annulations de titres pour 0,016 M€ sont proposées sans réémission. De plus, les annulations de mandats sur les chapitres 45 pour 0,069 M€ font l'objet de réémissions partielles sur le chapitre 23 pour 0,059 M€,

b) - les nouvelles inscriptions budgétaires :

L'intégration des ouvrages réalisés dans le cadre du gros entretien et du renouvellement (GER) du boulevard périphérique nord de Lyon (BPNL) et qui ont fait l'objet de versements d'avances de trésorerie à Openly, sur 2 années (2008-2009), suppose la mise en place de crédits au chapitre 21, en dépenses, pour un montant de 7,835 M€, financés par une recette pour le même montant au chapitre 238.

Un nouvel emprunt contracté en fin 2009 auprès de la Société Générale génère un amortissement supplémentaire à payer à l'échéance du 29 décembre 2010. Le financement de cette dépense de 0,499 M€, au chapitre 16, est rendu possible par l'inscription d'un complément de recettes de 2,858 M€ pour le fonds de compensation de la TVA. Le solde positif (2,360 M€) permet d'augmenter le crédit de dépenses, ouvert au chapitre 23, pour financer jusqu'à la clôture comptable, les opérations de la programmation pluriannuelle d'investissements (PPI).

Une augmentation de la subvention du budget principal au budget de l'assainissement de 0,181 M€ est identifiée pour être en conformité avec les crédits ouverts pour la réalisation des travaux de recueillis des eaux pluviales : ces dépenses sont financées par le budget général et les équipements sont réalisés et amortis au budget de l'assainissement. Cette prévision complémentaire de dépenses suppose l'utilisation des crédits de dépenses imprévues (- 0,051 M€) et l'ajustement de la prévision de recettes de la taxe locale d'équipement (TLE), conformément aux encaissements réalisés (+ 0,129 M€).

Un nouveau compte de tiers peut également faire l'objet d'une inscription en dépenses et en recettes. Il s'agit du mandat de travaux confié par la ville de Lyon pour l'aménagement de la place Bellecour à Lyon 2° : les travaux sont lancés à hauteur de 0,500 M€ et le premier versement de la commune est attendu en 2010 pour 2,320 M€. La différence, soit un solde positif de 1,82 M€, abonde le chapitre 21 pour le rachat d'ouvrages à la société publique locale d'aménagement (SPLA) Lyon Confluence (point c).

Les écritures liées au transfert du droit à déduction de la TVA pour des travaux complémentaires effectués à la Cité des congrès à Lyon 6° sont comptabilisées, en recettes réelles, pour 0,025 M€ (chapitre 27) et en mouvements d'ordre équilibrés présentés ci-dessous.

Le produit des cessions au chapitre 024 présente un solde négatif de 3,700 M€ qui impacte la prévision budgétaire de 10 M€ ouverte au budget primitif. C'est le résultat de nombreux déstockages fonciers effectués dans l'exercice et du montant des ventes qui s'avère supérieur à l'estimation initiale. La reprise en inscription de ces 3,700 M€ permet d'abonder les crédits de dépenses en attente d'affectation (chapitre 23),

c) - la mise en place de financements par transfert de prévisions disponibles :

Le rachat d'équipements primaires à la SPLA Lyon Confluence dans le cadre de la ZAC Confluence a été décidé par le Conseil, le 28 juin dernier, pour un montant total de 31,480 M€. En 2010, le montant de ces acquisitions s'établit à 18,007 M€ pour le budget principal. Elles sont entièrement financées par redéploiement des prévisions ouvertes, en particulier par prélèvement de 2,600 M€ de la subvention à verser pour le programme 2006 des aides à la pierre, conséquence du retard enregistré dans la clôture des opérations par l'Etat.

La participation des communes (2,6 M€), attendue pour la réalisation des aires de stationnement des gens du voyage, ne sera pas titrée en totalité sur 2010 (0,665 M€). La prévision correspondante (chapitre 13) est diminuée de 0,040 M€ pour augmenter la recette attendue du Rectorat pour l'opération de réhabilitation du Conservatoire national des Arts et Métiers. Ce mandat de travaux fait également l'objet d'un ajustement de la

dépense, ouverte au chapitre 458132, de 0,098 M€, par transfert de prévision disponible au chapitre 458136 : "travaux pour le compte de tiers - bâtiment OGP IUT Portes des Alpes Lyon II".

2° - Les inscriptions pour ordre

a) - le transfert du droit à déduction de la TVA :

Des inscriptions pour la récupération de la TVA, relatives à des travaux complémentaires effectués pour des équipements en délégation de service public, notamment la salle 3000 et son parking à Lyon 6°, sont identifiées pour 0,025 M€, en dépenses et en recettes,

b) - les cessions et acquisitions de terrains à titre gratuit :

La Communauté urbaine consent des cessions de terrains, d'immeubles et de délaissés de voirie, à titre gratuit, à des personnes de droit privé ou à des organismes publics. Ces transactions sont enregistrées sur la base des valeurs historiques des biens remis. Les opérations contractualisées correspondent à une somme totale de 2,209 M€. Ces sorties de terrains de l'état de l'actif communautaire constituent des écritures pour ordre retracées en dépenses, au compte 204, et en recettes à la subdivision intéressée du compte réglementaire 21, chapitre globalisé 041.

Une acquisition de volume à titre gratuit, cours Charlemagne à Lyon 2°, de la Société publique locale d'aménagement (SPLA) Lyon Confluence est également identifiée pour un montant de 3,780 M€, en dépenses et en recettes, dans le cadre de l'opération de la ZAC Confluence à Lyon 2°,

c) - la clôture des mandats de travaux :

Il s'agit de prévoir les écritures qui permettront, cette année, la clôture comptable de 6 mandats confiés par des tiers à la Communauté urbaine. Elles représentent 0,532 M€ de prévisions supplémentaires en dépenses comme en recettes qui correspondent à la contribution financière de la Communauté urbaine pour les ouvrages exécutés. Elles sont détaillées ci-après.

Dans le cadre du projet d'aménagement des espaces publics du quartier Saint Georges à Lyon 5°, notamment le réaménagement de l'espace Crépu Bertras, la Communauté urbaine s'est vue confier par la Ville de Lyon, par convention du 13 mars 2006, la réalisation des espaces verts et des aires de jeux. Les dépenses réalisées sur le chapitre 458168 s'élèvent à 1,232 M€. La participation financière de la Ville s'élève à 1,193 M€. Les équipements ont été remis par le procès-verbal du 1er décembre 2008. La Communauté urbaine finance la différence, soit 0,039 M€ enregistrée au compte 204410 pour clore les chapitres 458168 et 458268.

Dans le cadre de l'accroissement de l'usage des transports en commun inscrit au plan des déplacements urbains de l'agglomération lyonnaise, la Communauté urbaine a établi un projet d'amélioration de l'accès aux 4 gares du Val de Saône.

La ville de Collonges au Mont d'Or a confié à la Communauté urbaine, par convention du 10 décembre 2003, et avenant du 26 septembre 2006, cosigné par le Syndicat intercommunal de gestion des énergies de la région lyonnaise (Sigerly), l'aménagement des abords de la gare, notamment la réalisation de l'éclairage public et des espaces verts. Les ouvrages ont été remis par procès-verbal des 10 octobre 2005 et 28 septembre 2007. Les paiements sur le chapitre 458142 s'établissent à 0,079 M€. La contribution financière de la Ville s'élève à 0,020 M€. Il convient de clore les comptes 458142 et 458242 en prévoyant l'émission d'un mandat de 0,010 M€ au compte 204410.

La ville de Saint Germain au Mont d'Or a confié à la Communauté urbaine, par convention du 4 juillet 2005, l'aménagement des abords de la gare, notamment l'aménagement des espaces verts situés sur le parking. Les ouvrages réalisés ont été remis par procès-verbal le 30 septembre 2008. Les paiements sur le chapitre 458103 s'établissent à 0,140 M€. La contribution financière de la Ville s'élève à 0,037 M€. Il convient de clore les comptes 458103 et 458203 en prévoyant l'émission d'un mandat de 0,102 M€ au compte 204410.

Pour l'aménagement des abords de la gare de Couzon au Mont d'Or, la Ville et le Sigerly, par convention du 10 décembre 2003 et son avenant du 26 septembre 2006, ont confié à la Communauté urbaine la réalisation de l'éclairage public et des espaces verts. Les ouvrages réalisés ont été remis par procès-verbal des 26 novembre 2006 et 24 avril 2007. Les paiements sur le chapitre 458126 s'établissent à 0,039 M€. La contribution financière de la ville et des partenaires s'élève à 0,017 M€. Il convient de clore les comptes 458126 et 458226 en prévoyant l'émission d'un mandat de 0,022 M€ au compte 204410.

Dans le cadre d'une politique d'aménagement harmonieuse et de la réalisation cohérente des espaces publics de l'agglomération lyonnaise, la Communauté urbaine s'est vue confier par la ville de Charly, par convention du 28 novembre 2005, l'aménagement de la place de la mairie, spécialement les espaces verts, la fontainerie, les sanitaires et l'éclairage public. Les dépenses réalisées sur le chapitre 458134 s'élèvent à 0,385 M€. La participation financière de la ville s'élève à 0,200 M€. Les équipements ont été remis par un procès-verbal du 27 mars 2007. La Communauté urbaine finance la différence, soit 0,185 M€ enregistrés au compte 204410 pour clore les chapitres 458134 et 458234.

Le projet global de création du parc des Hauteurs à Lyon 5°, notamment l'aménagement du chemin de la Visitation, a été confié à la Communauté urbaine par la ville de Lyon par convention du 27 juin 2005, en particulier la réalisation de l'éclairage public et des espaces verts. Les ouvrages ont été remis par procès-verbal du 15 juin 2006. Les paiements sur le chapitre 458160 s'établissent à 0,360 M€. La contribution financière de la Ville s'élève à 0,188 M€. Il convient de clore les comptes 458160 et 458260 en prévoyant l'émission d'un mandat de 0,171 M€ au compte 204410.

III - Budget principal et budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe - mouvements inter-budgétaires et inter-sections

On constate un retard dans les acquisitions et cessions de terrains, en raison d'un grand volume de transactions à effectuer concomitamment. Un décalage des opérations sur 2011 est donc prévisible.

Dans ce contexte, il est proposé une diminution des crédits alloués pour les acquisitions de terrains, les travaux à hauteur de 9,000 M€ (chapitre 011) et la révision de la prévision budgétaire en recettes au chapitre 70, correspondant aux cessions de terrains aménagés (- 2,000 M€).

Le décalage des versements de subventions attendues de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) sur 2011 est probable et conduit à une diminution de 1,000 M€ du chapitre 74, en 2010.

L'annulation et la réémission d'un titre à hauteur de 0,500 M€, suite à un problème de gestion de TVA, impactent les chapitres 67 et 70.

L'ensemble de ces mouvements a pour conséquence, sur l'exercice en cours, de réduire la participation du budget principal au bilan des opérations de 6,000 M€. Ces mouvements sont proposés au chapitre 67, en dépenses du budget principal et au chapitre 77, en recettes du budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe.

Dans la perspective d'une diminution des acquisitions de terrains à aménager, il est prévu le réajustement des mouvements d'ordre, en dépenses et recettes, des comptes de stocks de terrains pour - 9,000 M€ aux chapitres des opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitres 040 et 042).

Le volume budgétaire du budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe est ainsi ramené à 11,959 M€ en section de fonctionnement et à 6,280 M€ en section d'investissement.

IV - Budget annexe des eaux - section d'exploitation

La décision modificative est sans effet sur l'évolution des masses budgétaires, maintenues à hauteur de 20,999 M€.

La régularisation de prévision des intérêts courus non échus (ICNE) 2010, par rapport à la provision 2011, justifie une diminution de l'inscription budgétaire de 0,382 M€ (chapitre 66).

Il doit être procédé à des annulations de titres sur les exercices antérieurs pour un montant de 0,043 M€, notamment pour tenir compte de l'évolution de la réglementation en matière d'installations d'équipements radiotéléphoniques (chapitre 67).

Au chapitre 65, les charges de structure calculées sur la base des résultats de l'exercice 2009 s'établissent à 0,333 M€, ce qui nécessite une révision à la hausse de la prévision de 0,043 M€.

L'équilibre budgétaire est assuré par une reprise des crédits reportés non consommés à hauteur de 0,007 M€ (chapitre 012) et un accroissement de la sûreté budgétaire de 0,302 M€ (chapitre 022).

V - Budget annexe des eaux - section d'investissement

Les décisions modificatives proposées, pour un montant de 0,149 M€, correspondent en mouvement réel, à l'ouverture de la dépense pour le rachat de réseaux construits par l'aménageur de la ZAC Lyon Confluence (chapitre 21) pour 0,456 M€. Un prélèvement de 0,381 M€ est réalisé sur les crédits en attente d'affectation. La recette pour la récupération de la TVA est prévue en mouvement réel pour 0,075 M€ (chapitre 27).

Pour cette section, le montant du budget s'établirait à 34,131 M€ après le vote de cette décision modificative.

VI - Budget annexe des eaux - mouvements inter-sections

Il s'agit d'inscriptions budgétaires pour ordre.

Elles correspondent aux écritures pour la cession gratuite de deux véhicules à la région de la Haute Matsiatra à Madagascar d'un montant de 0,036 M€ et à l'ajustement des écritures d'amortissement des matériels de transport, des réseaux et des bâtiments d'exploitation de + 1,150 M€ (chapitres 040 et 042).

L'équilibre de ces mouvements pour ordre suppose une réduction du virement de la section d'exploitation de 1,186 M€, qui s'établirait à 2,234 M€ après le vote de la décision modificative (chapitres 021 et 023).

VII - Budget annexe de l'assainissement - section d'exploitation

La décision modificative est sans effet sur l'évolution des masses budgétaires, maintenues à hauteur de 102,885 M€.

La reprise des crédits reportés non consommés permet une diminution de l'enveloppe de masse salariale de 0,329 M€ (chapitre 012) et des charges de gestion courantes de 0,262 M€ (chapitre 011).

Pour mémoire, les reports de crédits 2009 sur 2010 s'étaient élevés à 3,254 M€, dont 0,329 M€ au chapitre 012 et 2,551 M€ au chapitre 011.

La régularisation de prévision des intérêts courus non échus (ICNE) 2010 par rapport à la provision 2011 nécessite une diminution de l'inscription budgétaire de 0,355 M€ (chapitre 66).

Les frais de maintenance des véhicules légers (VL) de la direction de l'eau, sont supportés par le budget principal depuis 2010, suite au regroupement des garages VL sur un seul site, pour optimiser les ressources. La refacturation au budget annexe de l'assainissement ne pourra être effective que début 2011 après établissement des coûts. C'est la raison pour laquelle il est proposé de faire tomber la prévision de dépense de 0,192 M€ (chapitre 011).

La diminution de la recette au budget principal est compensée par l'augmentation de la recette des charges de structures.

Au chapitre 65, les charges de structure calculées sur la base des résultats de l'exercice 2009 s'établissent à 1,564 M€, ce qui nécessite une révision à la hausse de la prévision de 0,109 M€.

A noter aussi l'ajustement des crédits de formation revus à la baisse (- 0,070 M€ au chapitre 011).

L'équilibre budgétaire est assuré par le solde du montant des dépenses imprévues : - 0,344 M€ au chapitre 022.

VIII - Budget annexe de l'assainissement - section d'investissement

La prévision budgétaire pour ce budget évolue de 1,624 M€ avec cette décision modificative : le budget représente 137,458 M€ en section d'investissement.

Comme pour le budget principal et le budget des eaux, un crédit complémentaire de 1,666 M€ (chapitre 21) est proposé pour le rachat d'ouvrages à la SPLA Lyon Confluence d'un montant total 1,886 M€ : les réseaux ont été construits lors des aménagements de la place nautique, de la place des Archives et du prolongement du cours Bayard à Lyon 2°.

Compte tenu de la prévision ouverte pour effectuer des travaux de recueillis des eaux pluviales, il convient d'ajuster de 0,181 M€ la subvention du budget principal au budget annexe de l'assainissement (chapitre 13).

Il est utile également d'abonder les crédits du chapitre 20, à hauteur de 0,181 M€, pour assurer les paiements des opérations de la PPI.

Par ailleurs, la prévision relative au remboursement du capital de la dette doit être majorée de 0,852 M€ (chapitre 16).

Ces dépenses sont financées par le prélèvement de 0,395 M€ sur la ligne de sûreté budgétaire (chapitre 020) et de 0,680 M€ sur les crédits en attente d'affectation (chapitre 23).

IX - Budget annexe de l'assainissement - mouvements inter-sections

Il s'agit d'inscriptions budgétaires pour ordre.

Des matériels informatiques ont fait l'objet de vols ou de destruction. La sortie de ces biens du patrimoine communautaire, pour leur valeur résiduelle, est prévue pour 2 391,40 €. L'annuité 2010 pour l'amortissement des réseaux et des bâtiments d'exploitation doit être abondée de 3,500 M€ (chapitres 040 et 042).

L'équilibre de ces mouvements pour ordre suppose une réduction du virement de la section d'exploitation de 2,059 M€, qui s'établirait à 13,425 M€ après le vote de cette décision modificative (chapitres 021 et 023).

X - Budget annexe du restaurant communautaire - section de fonctionnement

Les mouvements proposés permettraient de diminuer la masse budgétaire en dépenses et en recettes de fonctionnement de 0,237 M€, pour atteindre 2,594 M€.

En 2009, les budgets alloués au restaurant pour la préparation des repas avaient été majorés. En effet, le démarrage des travaux de mise aux normes du restaurant communautaire devait entraîner, avec l'installation de bungalows provisoires, le recours à des prestataires extérieurs, pour la fourniture de plats cuisinés, plus chers à l'achat que les produits habituellement utilisés.

Le début des travaux ayant été repoussé en 2011, il convient de réduire les crédits d'alimentation (chapitre 011) de 0,236 M€.

Parallèlement, l'absence pour raison de santé de certains agents a entraîné le recours à du personnel intérimaire, ce qui nécessite un abondement de 0,040 M€ du chapitre 012, couvert par le solde de la provision pour dépenses imprévues (chapitre 022).

Cette diminution des dépenses prévisionnelles permet de réduire d'autant la participation du budget principal au budget annexe du restaurant communautaire : - 0,237 M€ au chapitre 75 du budget annexe du restaurant et au chapitre 65 du budget principal.

XI - Budget annexe du restaurant - section d'investissement

La prévision budgétaire pour ce budget est diminuée de 1,5 M€.

Les travaux de réhabilitation du restaurant ont été reportés à l'année 2011. Ainsi, les crédits ouverts en 2010 pour 1,850 M€ ont été réduits de - 1,5 M€ au chapitre 23. Il est procédé au réajustement de la subvention du budget principal au budget annexe pour le même montant, permettant d'abonder les crédits en attente d'affectation du budget principal pour faire face aux besoins prévisibles des directions.

XII - Décisions modificatives des autorisations de programme globales

Le 11 janvier 2010, le conseil de Communauté a délibéré sur la révision du montant des autorisations de programme et des crédits de paiement au titre de l'exercice 2010.

La Communauté urbaine de Lyon a, ainsi, déterminé le montant maximum qu'elle s'autorise à engager au cours de l'exercice 2010 afin de lancer de nouveaux projets de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) ou compléter le financement de projets en cours de réalisation.

Ce cadrage annuel constitue la révision des autorisations de programme globales (APG) au titre de l'année 2010.

Ainsi pour 2010, l'autorisation budgétaire des APG est globalement de 450 M€ dont 410,11 M€ pour le budget principal, 13,33 M€ pour le budget annexe des eaux, 26,50 M€ pour le budget annexe de l'assainissement et 60 000 € pour le budget annexe du restaurant communautaire.

Cette répartition et ces révisions font, depuis 2007, l'objet d'un vote du conseil de Communauté lors de l'approbation du budget primitif et dans le cadre des décisions modificatives, conformément à la nomenclature budgétaire et comptable M 14 en vigueur.

A la fin de l'exercice 2010, compte tenu des décisions prises en 2010 par le conseil de Communauté en matière d'individualisation d'autorisation de programme en faveur des opérations à financer, il convient de retracer les décisions votées tout au long de l'année. Une nouvelle répartition des autorisations budgétaires de chaque APG doit être faite dans le respect du plafond global attribué. Cela n'a pas de conséquences sur le financement futur des projets.

a) Budget principal

- l'APG A2 - Réaliser de grands projets structurants (+ 43,1 M€).

Cette APG a abondé, au cours de l'exercice 2010, des besoins de financement pour les projets urbains notamment Confluence, Gerland, Carré de soie et le renforcement des centres urbains (Caluire et Cuire, Givors, Couzon au Mont d'Or, etc.).

- l'APG A3 - Développer le rayonnement international de la métropole (+ 6,2 M€).

Le conseil de Communauté a décidé l'affectation d'une somme de 13 M€ au projet du tronçon ouest du périphérique lors de la séance du 31 mai 2010.

- l'APG D1 - Assurer le bon fonctionnement des services (+ 4,45 M€).

Cette APG doit être revalorisée afin de prendre en compte les financements affectés aux projets Filigrane (système d'information budgétaire et comptable + 5,8 M€), le renouvellement des groupes électrogènes et onduleurs de l'hôtel de Communauté (+ 1 M€) et l'installation des services à Lyon 3° (+ 0,875 M€).

A l'inverse, d'autres APG du budget principal peuvent être proposées à la baisse du fait de leur plus faible consommation par rapport à la programmation initiale. Il s'agit essentiellement de l'APG B1 - Favoriser la mixité (- 34,4 M€) qui concerne toutes les opérations de renouvellement des grands quartiers d'habitat (GPV, ANRU, CUCS) qui n'ont pas pu être intégralement financées du fait de la complexité de la mise en œuvre des mécanismes financiers dans les dispositifs contractuels. Cela concerne également l'APG A1 - Garantir le dynamisme économique de la Communauté urbaine (- 8,4 M€) du fait du décalage d'opérations liées à l'adoption du Schéma de développement universitaire et à la mise en œuvre du Plan campus et l'APG C3 - Gérer de façon durable les déchets et la propreté des espaces communautaires (- 5,8 M€).

Globalement, le volume des APG du budget principal demeure inchangé à 410,11 M€.

b) Budget annexe des eaux

- l'APG B1 - Favoriser la mixité (+ 600 000 €).

L'augmentation de cette APG est rendue nécessaire par l'affectation d'un financement de 250 000 € au profit du projet de réaménagement du secteur Mermoz à Lyon 8° et d'un autre de 190 000 € en faveur du quartier Vernay Verchères à Vaulx en Velin.

- l'APG A2 - Réaliser de grands projets structurants (+ 600 000 €).

Cette APG a été impactée par le projet Confluence à Lyon 2° qui a bénéficié d'un financement de 381 210 € (charge nette après reversement de la TVA) pour sa partie gestion de l'eau potable.

- l'APG D1 - Assurer le bon fonctionnement des services (+ 600 000 €) afin de prendre en compte les financements affectés à la refonte du système d'information sur le réseau d'eau potable Ge'eau (+ 0,45 M€).

Enfin, l'APG C4 - Gérer le cycle urbain de l'eau sur le long terme peut, en revanche, être révisée à la baisse de - 2,1 M€.

Les APG du budget annexe des eaux sont globalement inchangées à 13,33M€.

c) Budget annexe de l'assainissement

- l'APG C4 - Gérer le cycle urbain de l'eau sur le long terme (+ 5,53 M€).

Cette APG a permis le financement de projets relativement importants dans le domaine de l'assainissement.

Il s'agit, notamment, de la station d'épuration de Neuville sur Saône (4,2 M€), la restructuration du bassin versant de Limonest (3,2 M€), la restructuration des réseaux à Meyzieu (2,5 M€) ou encore la mise en conformité de la station d'épuration de Fontaines sur Saône (2,03 M€).

- l'APG A2 - Réaliser de grands projets structurants (+ 1,842 M€).

La revalorisation de cette APG est liée au financement de la partie assainissement du projet Confluence à Lyon 2° pour 1,84 M€.

Les besoins concernant l'APG D1 - Assurer le bon fonctionnement des services n'ont pas été aussi importants que prévu lors de l'adoption du budget primitif. Cette APG peut être révisée à la baisse de - 8,563 M€.

Globalement, les besoins de financement pluriannuel du budget de l'assainissement ne sont pas modifiés à 26,5 M€ ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

Décide la mise à jour, par décisions modificatives :

a) des prévisions budgétaires par chapitre, selon les états annexés à la présente délibération.

b) au titre de l'exercice 2010, des autorisations de programmes globales (APG) comme suit :

Budget principal	410,110 M€
-------------------------	-------------------

Garder le cap du développement économique

A1 - Garantir le dynamisme économique de la Communauté urbaine	8,370 M€
A2 - Réaliser de grands projets structurants	114,920 M€
A3 - Développer le rayonnement international de la métropole	12,110 M€

Construire une métropole à dimension humaine

B1 - Favoriser la mixité	19,030 M€
B2 - Promouvoir une politique du logement équilibrée	56,160 M€
B3 - Construire un dialogue permanent avec les élus et les citoyens	1,450 M€

Faire de l'environnement un moteur du développement

C1 - Développer la mobilité pour tous en respectant l'environnement	130,030 M€
C2 - Maîtriser l'étalement urbain, valoriser les espaces naturels et agricoles	30,100 M€
C3 - Gérer de façon durable les déchets et la propreté des espaces communautaires	8,830 M€
C4 - Gérer le cycle de l'eau sur le long terme	4,830 M€
C5 - Diminuer les consommations énergétiques	1,750 M€
D1 - Assurer le bon fonctionnement des services	22,530 M€

Budget annexe des eaux 13,330 M€

Garder le cap du développement économique

A2 - Réaliser de grands projets structurants	0,600 M€
--	----------

Construire une métropole à dimension humaine

B1 - Favoriser la mixité	0,600 M€
--------------------------	----------

Faire de l'environnement un moteur du développement

C1 - Développer la mobilité pour tous en respectant l'environnement	0,300 M€
C4 - Gérer le cycle de l'eau sur le long terme	11,130 M€
D1 - Assurer le bon fonctionnement des services	0,700 M€

Budget annexe de l'assainissement 26,500 M€

Garder le cap du développement économique

A1 - Garantir le dynamisme économique de la Communauté urbaine	0,245 M€
A2 - Réaliser de grands projets structurants	1,842 M€

Construire une métropole à dimension humaine

B1 - Favoriser la mixité	0,304 M€
B2 - Promouvoir une politique du logement équilibrée	0,012 M€

Faire de l'environnement un moteur du développement

C1 - Développer la mobilité pour tous en respectant l'environnement	0,935 M€
C4 - Gérer le cycle de l'eau sur le long terme	21,480 M€
C5 - Diminuer les consommations énergétiques	0,045 M€
D1 - Assurer le bon fonctionnement des services	1,637 M€

Budget annexe du restaurant communautaire 0,060 M€

D1 - Assurer le bon fonctionnement des services	0,060 M€
---	----------

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 1 décembre 2010.